

Les formations pour les nouveaux conseiller-ères régionaux et leurs collaborateurs/trices

Être élu-e, être un-e élu-e efficace qui propose, qui résiste, qui s'indigne, qui agit, qui défend des idées et des projets, qui rassemble, qui innove, ça s'apprend ! Pour cela, il faut aussi savoir prendre du temps pour se former, et ainsi en gagner plus tard dans son activité.

Après quinze années d'activité, nous sommes devenus le centre de référence pour la formation pour les élu-es locaux à l'écologie et au développement durable. Nos valeurs sont aussi celles de la solidarité, de l'innovation et de la participation citoyenne.

Nous sommes à votre disposition, pour vous aider à faire avancer l'écologie dans vos collectivités.

N'hésitez pas !

Henri Arévalo
Président du Cédis

Centre agréé pour la formation des élu -es locaux
et la formation professionnelle

Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale

105-107 boulevard Chanzy 93100 Montreuil

Tél : 01 41 58 52 40 Fax : 01 42 87 05 80 - cedis@cedis-formation.org - www.cedis-formation.org

Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00033 - APE 913E / NAF : 9499Z

Bien démarrer le mandat : nos formations clés en main

.....

Programmes prise en main / premiers mois de mandat

- Saisir le rôle et le fonctionnement de l'institution
- Comprendre le budget et la stratégie budgétaire
- Connaître le statut de l'élu-e
- Savoir gérer les désaccords avec ses partenaires
- Gérer son stress lors des prises de parole en public ou en réunion

Programmes pour l'exécutif

- Animer et motiver son équipe
- Se positionner au sein de l'institution
- Appréhender la relation élu-es/services: un partage des rôles et des pouvoirs complexe
- Prendre en compte les résistances aux changements

Faire face à sa charge de travail

- Mieux gérer son temps : méthode et outils
- Animer efficacement une réunion
- Apprendre à utiliser les outils collaboratifs pour travailler plus efficacement

Programmes communication

- Savoir rédiger et prononcer un discours percutant
- Préparer un communiqué de presse et élaborer une stratégie média pour le groupe
- Développer une stratégie de communication Internet efficace
- Apprendre à utiliser Facebook et Twitter

Le mandat pas à pas : notre expertise

Séminaire de groupe, sur mesure

> Nous vous proposons un séminaire de groupe dans votre région, une fois par an (date à déterminer conjointement)

- Renforcer la cohésion du groupe autour de valeurs communes et de la détermination d'une stratégie
- Approfondir ses connaissances des enjeux spécifiques à la région pour devenir force de propositions innovantes

Séminaire national annuel des élu-es régionaux

> Les 10 et 11 mai 2016, auront lieu les journées annuelles nationales de rencontre et de formation des élu-es régionaux (lieu à préciser)

- Renforcer et actualiser ses compétences sur les politiques publiques locales
- Alimenter sa réflexion par des échanges, des retours d'expérience

Un accompagnement tout au long du mandat pour :

- Connaître son environnement et renforcer sa position
- Faire face à sa charge de travail
- Maîtriser les thématiques stratégiques
- Faire connaître son action
- Animer son équipe et son réseau
- Anticiper l'après-mandat

S'inscrire à une formation

> Le Cédis programme régulièrement des formations. Pour vous inscrire :

- Téléchargez le bulletin d'inscription sur la page correspondante de notre site
- Adressez votre bulletin complété à votre collectivité, qui nous le retournera, une fois validé
- Le Cédis vous enverra par mail la confirmation de votre inscription

> Le Cédis peut également organiser une formation sur mesure. Contactez-nous :

formation@cedis-formation.org

La formation des élu-es est prise en charge par votre collectivité

La formation est un droit individuel

- Tout élu-e local-e (dans la majorité ou l'opposition) en bénéficie.
- Il lui appartient de choisir la formation, adaptée à ses fonctions, qu'elle/ il souhaite suivre, ainsi que l'organisme qui la dispense, si ce dernier est agréé par le Ministère de l'Intérieur.
- Le nombre de jours de formation n'est pas limité. Tout titulaire d'un mandat local (salarié-e, fonctionnaire ou contractuel-le), peut bénéficier auprès de son employeur d'un congé formation de 18 jours pour la durée du mandat.

Références :

- CGCT (Art. L. 2123-12 à L. 2123-16 - Art. L. 5214-8 - Art. R. 2123-12 à R. 2123-22)

La formation des élu-es locaux est une dépense obligatoire pour la collectivité

- Les assemblées locales ont l'obligation, dans les 3 mois qui suivent leur renouvellement, de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres.
- Le budget formation des élu-es peut aller jusqu'à 20% du montant total des indemnités de fonction annuelles qui leur sont allouées. Il peut être inférieur à ce plafond, à condition que l'exercice de ce droit ne soit pas remis en cause. Un-e élu-e peut saisir la Chambre régionale des comptes si la dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget. Les plus petites communes peuvent recevoir une dotation particulière.
- Le budget comprend les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour, et la compensation (imposable et limitée) de la perte de rémunération.